

## **Bruxelles veut remédier aux dérèglements du marché du carbone**

Afin de remédier au surplus croissant de quotas sur le marché du carbone (EU ETS), la Commission européenne propose, dans un rapport publié mi-novembre, « *six mesures structurelles dont la liste n'est pas exhaustive* ». Ce rapport est aussi l'occasion pour l'institution de Bruxelles de dresser un état des lieux de ce marché encore fragile.

Parmi ses pistes de réforme, l'institution suggère d'amplifier les objectifs de réduction des émissions européennes à 30 % d'ici à 2020 contre 20 % actuellement. Elle suggère aussi d'annuler une partie des quotas qui devaient être mis aux enchères lors de la phase 3 (2013-2020) de la mise en œuvre du marché, ou encore d'étendre à de nouveaux secteurs les activités qui ont été placées sous contrainte carbone avec le lancement du marché européen. Ces secteurs devraient alors être moins cycliques afin de limiter l'impact des ralentissements économiques sur la demande de quotas, indique le rapport. Il rappelle qu'en 2009, année de forte récession en occident, les émissions de CO<sub>2</sub> ont chuté de 11 %.

Réagissant au rapport, certains professionnels ont regretté qu'il n'avance aucune proposition au-delà de 2020.

**Le rapport de la Commission est dans notre base « Ressources », rubrique Institutions et Organisations européennes, Commission, rapports.**